

MÉTHODE D'ÉVALUATION DES OPÉRATIONS D'AIDE
BUDGÉTAIRE AU NIVEAU DES PAYS

Informations méthodologiques

Avril 2009

Les conseils méthodologiques donnés dans ce document sont basés sur une «Note d'orientation» (NO); Ce document donne à l'équipe d'évaluation des indications sur la manière de procéder aux évaluations des opérations d'aide budgétaire.

1.Introduction

La méthode d'évaluation des opérations d'aide budgétaire au niveau des pays tient explicitement compte du fait que l'aide budgétaire est une contribution à la mise en œuvre des politiques nationales et de dépenses publiques d'un gouvernement partenaire. Cela implique que les résultats finaux et les impacts de l'ABG/ABS dépendent principalement de la qualité et de l'efficacité des stratégies et actions du gouvernement.

La méthode d'évaluation proposée consiste en un cadre analytique à cinq niveaux (inputs, outputs directs, outputs (*induits*) de la stratégie gouvernementale, résultats et impacts – voir NO – graph. 4 p. 14), qui s'articule autour de trois étapes/composantes (voir NO section 4). L'étape/composante 1 consiste en une évaluation des inputs, des outputs directs et des outputs induits clairement attribuables à l'aide budgétaire. L'étape/composante 2 se concentre sur les résultats et impacts de la stratégie gouvernementale que l'ABG/ABS entend soutenir. L'étape/composante 3 porte sur un examen des liens entre les processus d'ABG/ABS et les résultats et impacts de la stratégie gouvernementale.

Les évaluations de l'aide budgétaire devraient être globales, ce qui signifie qu'elles devraient couvrir toutes les opérations d'aide budgétaire d'un pays donné pendant une période donnée. Non seulement parce qu'il est conceptuellement très difficile, voire impossible, d'attribuer les effets individuels des opérations d'aide budgétaire à une seule agence de développement, mais aussi parce qu'il est désormais établi que l'aide budgétaire devrait être fournie à travers un cadre harmonisé et unifié, dont les effets combinés devraient être évalués strictement ensemble.

En outre, les évaluations de l'aide budgétaire doivent être menées conjointement par les gouvernements bénéficiaires et les donateurs qui la fournissent. Les résultats et impacts finaux de l'aide budgétaire reflètent non seulement les choix conceptuels faits par les agences de développement, mais aussi la nature des accords de gestion commune entre les gouvernements et les partenaires de développement, le dialogue politique et l'efficacité des stratégies gouvernementales soutenues par l'ABG ou l'ABS.

Toutefois, les évaluations peuvent et doivent examiner certains des effets spécifiques éventuels produits par les opérations d'aide budgétaire prises individuellement sur les mesures incitatives et les choix stratégiques.

2.Les Questions d'Evaluation

Pour mettre cette méthodologie en pratique, l'équipe d'évaluation devrait se concentrer sur les questions d'évaluation (QE) clés, telles que proposées dans les TdR.

Pour permettre d'analyser et de répondre à chaque question d'évaluation, des critères de jugement et des indicateurs clairs doivent être formulés. Un critère de jugement : (i) spécifie et désagrège l'objet de la question; (ii) donne au préalable le jugement sur lequel les réponses aux QE seront données. Un indicateur est un aspect (caractéristique ou variable) qui doit être mesuré pour répondre à la question d'évaluation.

2.1. Questions d'évaluation pour l'ABG et l'ABS

Les TdR comprennent un tableau avec une liste des QE obligatoires. Le présent document reprend ce tableau et fait des propositions de critères de jugement (CJ) pour chacune d'entre elles. Les CJ ne sont pas obligatoires, mais visent à couvrir la plupart des questions et objets possibles de l'évaluation des ABG/ABS, afin de donner un exemple complet aux évaluateurs.

Dans les évaluations pratiques, les CJ doivent être adaptés (i) au contenu politique et à l'objectif de l'aide budgétaire fournie à un pays spécifique et (ii) au contexte politique, économique et social de ce pays particulier. Les CJ doivent être réduits, fusionnés ou scindés et reformulés en fonction des priorités du cadre spécifique. D'autres CJ peuvent être formulés.

Cette tâche doit incomber à l'équipe d'évaluation, en consultation avec le groupe de gestion et le comité de pilotage durant la phase de lancement de l'évaluation (voir chapitre 6.2.1. des TdR). Cela implique un réexamen attentif et une sélection des CJ de nature à refléter l'objet réel de l'évaluation. Les CJ inclus dans le tableau ci-dessous sont de nature standard et visent principalement à clarifier le contenu de la question.

Tableau 1 Liste des questions d'évaluation et des critères de jugement possibles

Niveau du CE	Questions d'évaluation clés	Critères de jugement possibles
Niveau 1 : Inputs (Étape/ Composante 1)	1.1. Quels inputs ont été fournis et dans quelle mesure correspondent-ils aux inputs ABG/ABS envisagés ?	<ul style="list-style-type: none"> i. Les fonds engagés par les PD sont déboursés et transférés à la Banque Centrale comme prévu. ii. Il existe un accord sur les Cadres d'évaluation des performances (CEP) alignés sur les systèmes gouvernementaux qui peuvent aussi être suivis annuellement. iii. Les PD ont mis en place les capacités appropriées et sont convenus, avec le gouvernement, de mécanismes adéquats pour assurer un dialogue politique coordonné cohérent avec les priorités de développement clés du pays. iv. Les PD ont mis en place les moyens et les mécanismes appropriés pour assurer une harmonisation progressive des opérations d'aide budgétaire. v. Les initiatives d'assistance technique et de renforcement des capacités institutionnelles ont été prévues de manière coordonnée, et les mécanismes de gestion coordonnée entre PD et gouvernement sont en place.
	1.2. Dans quelle mesure les opérations d'aide budgétaire mises en place correspondent-elles au cadre stratégique et politique du pays et aux stratégies de développement globales des bailleurs de fonds ?	<ul style="list-style-type: none"> i. Les objectifs et l'approche de l'ABG/ABS sont cohérents avec – et pertinents pour – le cadre stratégique et politique du pays (politiques économiques et sociales). ii. Les objectifs et l'approche de l'ABG/ABS sont pertinents par rapport aux stratégies globales des PD – et ont été ajustés pour répondre aux changements les concernant. iii. Les objectifs et l'approche de l'ABG/ABS sont cohérents avec les objectifs de la Déclaration de Paris concernant l'appropriation, l'harmonisation et l'alignement.
	1.3. Dans quelle mesure la conception (notamment la combinaison d'inputs ABG/ABS) est-elle adaptée au contexte politique, économique et institutionnel spécifique du pays ?	<ul style="list-style-type: none"> i. Les conditions d'entrée favorables aux opérations d'aide budgétaire étaient en place au moment de la conception de ces opérations d'ABG/ABS, en particulier concernant l'engagement politique et de la dynamique positive dans la GFP. ii. La conception de l'ABG/ABS dans son ensemble (c'est-à-dire l'allocation quantitative et qualitative des inputs, interactions attendues entre ceux-ci, leur priorisation explicite et implicite) répond aux forces et faiblesses du gouvernement en matière d'instauration d'un système de GFP et de politiques macro et sectorielles solides. iii. La conception des opérations d'ABG/ABS est flexible et peut être adaptée en réponse aux évolutions qui peuvent survenir, en fonction des informations rétroactives sur les liens étroits entre l'aide budgétaires et les politiques gouvernementales, et les mécanismes d'apprentissage. iv. La conception de l'ABG/ABS inclut des éléments spécifiques taillés sur mesure en fonction des priorités des principaux fournisseurs d'ABG/ABS (par ex. l'accent sur le dialogue politique et des conditionnalités spécifiques).

Niveau 2 : Outputs directs (Etape/Composante 1)	2.1. Dans quelle mesure l'aide budgétaire a-t-elle contribué à accroître la taille et la part du financement extérieur soumis au processus budgétaire national, et à améliorer globalement la prévisibilité des flux d'aide ?	<ul style="list-style-type: none"> i. Les inputs financiers de l'ABG/ABS ont été fournis efficacement. ii. La taille et la part des financements extérieurs transférés au Trésor public du pays partenaire ont augmenté. iii. La taille et la part des financements extérieurs soumis au processus budgétaire gouvernemental et au système de GFP ont augmenté. iv. La prévisibilité des versements d'aide budgétaire et des flux d'aide globaux a augmenté (écart annuel de l'aide budgétaire réelle par rapport aux prévisions fournies par les agences donatrices; ponctualité des versements des donateurs dans l'année / respect des estimations trimestrielles globales¹).
	2.2. Dans quelle mesure l'aide budgétaire a-t-elle contribué à créer un cadre de dialogue politique axé sur les stratégies et priorités gouvernementales clés ?	<ul style="list-style-type: none"> i. L'accent du dialogue politique a été déplacé vers des questions plus stratégiques, notamment la stratégie gouvernementale, la gestion de l'aide et l'évaluation des performances. ii. Le Cadre d'évaluation des performances, soutenu par des systèmes de suivi adéquats, est la base de la responsabilité mutuelle et du partenariat. iii. Le degré d'implication des ministères compétents augmente, tant au niveau central que sectoriel, de même que celui des institutions décentralisées.
	2.3. Dans quelle mesure l'aide budgétaire a-t-elle contribué à fournir des inputs non financiers, tels que l'assistance technique et le renforcement des capacités, qui sont stratégiques et axés sur les priorités du gouvernement ?	<ul style="list-style-type: none"> i. Les inputs non financiers de l'ABG/ABS ont été fournis de manière efficace. ii. L'AT et les initiatives de renforcement des capacités sont de plus en plus coordonnées et axées sur les priorités gouvernementales stratégiques essentielles.
	2.4. Dans quelle mesure l'aide budgétaire a-t-elle contribué à l'harmonisation et à l'alignement de l'aide extérieure, et réduit les coûts de transaction au fil du temps ?	<ul style="list-style-type: none"> i. Le niveau global d'harmonisation des PD a augmenté. ii. L'alignement général de l'aide extérieure sur le cycle budgétaire du gouvernement (systèmes de gestion financière et de passation de marchés publics) s'est renforcé. iii. Les faits montrent une réduction des coûts de transaction liés à la fourniture de l'aide².

¹ Voir aussi *Dépenses publiques et responsabilité financière – Cadre de mesure de la performance en GFP* (juin 2005), secrétariat PEFA, Banque mondiale, Wash. DC. Indicateur D- 1 «*Predictability of Direct Budget Support*».

² Les éléments indiquant une réduction des coûts de transaction devraient être évalués en tenant compte de l'alignement des procédures aux différents stades de la négociation, du versement, de l'utilisation/mise en œuvre et du suivi de l'aide (par ex. systèmes de passation de marchés publics non standard, effets de fuite des cerveaux au sein des structures de gestion de projets parallèles, etc.). Voir aussi les domaines mentionnés dans les *Guiding Principles and Good Practices for Budget Support* de l'OCDE-CAD au titre 3 «*Transaction costs incurred by budget support should be minimised*». OCDE/CAD (2006). *Harmonising Donor Practices for Effective Aid Delivery, Volume 2*. En outre, le passage d'un instrument à l'autre pourrait entraîner des coûts de conversion et les différents types de transaction pourraient s'accompagner de risques.

Niveau 3: Outputs induits (Etape/ Composante 1)	3.1. Dans quelle mesure la discipline fiscale et la gestion économique se sont-elles améliorées, et quelle a été la contribution de l'aide budgétaire ?	<ul style="list-style-type: none"> i. Des améliorations au niveau des politiques fiscales et monétaires ont été constatées et les objectifs politiques associés ont été réalisés (exigences standard du FMI). ii. Le financement budgétaire s'est accru (réduction des arriérés, du découvert de la Banque centrale, des emprunts domestiques et augmentation de la durabilité de la dette). iii. Les politiques directement reliées à la balance des paiements et aux taux de change ont été améliorées garantissant stabilité et compétitivité.
	3.2. Dans quelle mesure la gestion budgétaire et la GFP globale se sont-elles améliorées et dans quelle mesure le budget a-t-il contribué à ces améliorations ?	<ul style="list-style-type: none"> i. La qualité du système de GFP et des résultats a augmenté, selon le PEFA et/ou des indicateurs similaires³. ii. Des réformes pertinentes de la GFP ont été mises en œuvre ou sont en cours de mise en œuvre afin d'améliorer les systèmes et les résultats de la GFP⁴.
	3.3. Dans quelle mesure la qualité des processus politiques et la mise en œuvre des politiques se sont-elles améliorées (notamment concernant l'appropriation et la transparence), et dans quelle mesure le budget y a-t-il contribué ?	<ul style="list-style-type: none"> i. L'appropriation et l'initiative gouvernementales dans la définition de nouvelles politiques et stratégies, ou dans la révision de ces dernières, ont augmenté. ii. La qualité des processus politiques dans les domaines clés concernant les opérations d'ABG/ABS a été améliorée (par exemple, les réformes du secteur social, le cadre de concurrence des entreprises, les politiques publiques,...). iii. La qualité des consultations, les informations associées et la transparence des processus politiques se sont améliorées. iv. La capacité du gouvernement à mettre en œuvre les politiques a augmenté, notamment, par la législation, les accords institutionnels et opérationnels. v. Les systèmes de suivi et d'évaluation destinés à mesurer les indicateurs d'outputs et de résultats se sont améliorés.
	3.4. Comment ont évolué le niveau et la composition des dépenses publiques et quelles ont été les principales conséquences pour la production de biens et de services publics ?	<ul style="list-style-type: none"> i. La composition interne des dépenses publiques s'est améliorée, notamment par l'augmentation du niveau et de la part des dépenses publiques dans les priorités de la politique de développement nationale (y compris toutes les questions transversales et les domaines clés pour les programmes d'ABG/ABS) ; l'amélioration de l'équilibre entre les dépenses récurrentes et de capital; et – dans les dépenses récurrentes – l'équilibre accru entre les dépenses salariales et non salariales. ii. Renforcement des tendances des indicateurs d'outputs dans les secteurs clés (par ex. nombre accru de salles de classe, meilleure formation des enseignants, etc.)

³ Référence aux indicateurs de performance de la GFP, qui couvrent les six dimensions d'un système de GFP ouvert et ordonné. «1. **Crédibilité du budget** – Le budget est réaliste et mis en œuvre comme prévu. 2. **Exhaustivité et transparence** – La surveillance des risques budgétaires et fiscaux est exhaustive et les informations fiscales et budgétaires sont accessibles au public. 3. **Budgétisation sur la base des politiques** – Le budget est préparé en tenant dûment compte de la politique gouvernementale. 4. **Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget** – Le budget est mis en œuvre de manière ordonnée et prévisible et il existe des accords pour l'exercice de contrôle et de gestion de l'utilisation des fonds publics. 5. **Comptabilité, enregistrement et rapport** – Des registres et informations adéquats sont produits, mis à jour et diffusés pour répondre aux obligations en matière de prise de décision, de contrôle, de gestion et de reporting. 6. **Contrôle externe et audit** – Les dispositifs en matière d'examen des finances publiques et de suivi par l'exécutif fonctionnent. *«Dépenses publiques et responsabilité financière – Cadre de mesure de la performance en GFP»* (juin 2005), secrétariat PEFA, Banque mondiale, Wash. DC.

⁴Dans les évaluations spécifiquement axées sur les opérations de la CE, le degré de conformité avec les exigences de GFP fixées pour les tranches fixes et variables de la CE devrait être pris en compte (par ex. respect des exigences fondamentales de GFP pour la libération de la tranche fixe de la CE et performances réelles par rapport aux indicateurs spécifiques fixés pour la libération de la tranche variable de la CE).

	<p>3.5. Dans quelle mesure la gouvernance et la redevabilité démocratique se sont-elles renforcées, particulièrement eu égard aux rôles relatifs du Parlement et de la société civile concernant le budget ?⁵</p>	<ul style="list-style-type: none"> i. Le rôle du Parlement, du Procureur général, de la Cour des Comptes et de la société civile concernant le processus de budgétisation est mieux défini et répond à la nécessité d'une plus grande redevabilité (rapports, contrôle de la légalité, suivi des actions, informations exhaustives et transparentes). ii. Des mesures spécifiques anti-corruption dans l'administration publique sont mises en œuvre efficacement et la corruption est poursuivie en justice (ainsi que l'indiquent les tendances des indices internationaux anti-corruption). iii. Les données améliorées produites grâce aux systèmes de suivi et évaluation procurent des informations enrichissant le débat politique national, notamment au Parlement et à la société civile.
	<p>3.6 Dans quelle mesure l'État de droit a-t-il été renforcé dans le pays?</p>	<ul style="list-style-type: none"> i. Le niveau d'indépendance institutionnelle a augmenté (comme l'indique la mise en œuvre efficace de changements institutionnels essentiels et la perception de la société civile). ii. Le nombre, la diversification, l'efficacité et l'accessibilité des tribunaux ont été renforcés (comme indiqué par des changements institutionnels réels et les tendances à la baisse pour : la durée et le nombre de poursuites et procès, dans des secteurs spécifiques ; les affaires abandonnées en raison des coûts juridiques trop élevés ; les affaires concernant les litiges relatifs aux droits de propriété et aux paiements pour biens et services fournis, etc.).

⁵ On suppose que la responsabilité à la fois politique et administrative peut être renforcée par la diffusion d'informations, et par le plaidoyer et la mobilisation des groupes de la société civile. Dans ce cadre, certains PD, surtout ceux engagés dans des opérations d'ABG/ABS, poursuivent des stratégies anti-corruption et des actions visant à augmenter la redevabilité politique et administrative par d'autres moyens complémentaires, notamment la fourniture d'une AT pour soutenir les institutions chargées de rendre des comptes (agences d'audit, parlements, etc.) et l'assistance aux organisations de la société civile engagées dans ces questions.

Niveau 4 + 5 : les facteurs déterminant le changement (Étape/ Composante 2)	<p>4.1. Comment l'économie, et en particulier les entreprises, ont-elles agi et interagi avec l'environnement économique et institutionnel ? <i>Pour l'ABS, cette question soulignera la relation entre le contexte économique global et la performance sectorielle.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> i. Amélioration des indicateurs économiques de base (stabilité, croissance, investissement, commerce, parts des secteurs dans le PIB, PIB par habitant,...). ii. Les performances des secteurs clés se sont améliorées en garantissant des changements structurels et durables. iii. Les infrastructures économiques et les services, notamment financiers, sont devenus plus compétitifs. iv. Les secteurs des petits propriétaires, notamment l'agriculture et les PME dans les régions marginales, ont réagi positivement aux changements et renforcé la participation des plus démunis à la croissance économique (pauvreté monétaire).
	<p>4.2. Comment la richesse globale (impact), notamment la sécurité des citoyens et l'accès aux services (résultat) des groupes cibles, a-t-elle évolué au fil du temps (par exemple, concernant les secteurs sociaux clés, en particulier l'éducation et la santé et/ou la justice pour les entrepreneurs, tous les citoyens, et surtout la population à bas revenus) ? <i>Pour l'ABS, cette question portera sur les secteurs spécifiques concernés.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> i. Les tendances relatives aux indicateurs de résultats sélectionnés montrent des améliorations claires en matière d'accès et de couverture des services sociaux de base (par ex. les indicateurs OMD pertinents, les taux de scolarisation accrus, la scolarisation accrue par groupe social et par genre, l'accès accru aux services de santé, par région et groupe,...). ii. Les tendances relatives aux indicateurs d'impact (par ex. les indicateurs OMD pertinents, les taux de morbidité et de mortalité, les taux d'alphabétisme, etc.), lorsqu'elles sont disponibles, indiquent des améliorations dans les dimensions de la pauvreté non liée aux revenus. iii. Les organisations de la société civile indiquent une hausse de la confiance dans l'impartialité du débat politique et sa capacité à influencer la politique gouvernementale.
	<p>4.3. Dans quelle mesure les revenus des citoyens et leur répartition ont-ils évolué (par ex. indice de Gini, croissance des revenus par quintile de revenu), en particulier pour les plus démunis ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> i. Les tendances relatives aux indicateurs de résultats sélectionnés montrent des hausses évidentes des revenus des citoyens (données désagrégées par région, catégorie rurale/urbaine, catégorie socioprofessionnelle, genre...) et une amélioration de la répartition des revenus. ii. Tendances relatives aux indicateurs d'impact (par ex. le logement, la consommation, l'équipement,...).
	<p>4.4. Dans quelle mesure des changements importants ont-ils été constatés dans certains domaines transversaux clés de la société, notamment la protection environnementale, l'égalité des sexes et la participation des jeunes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> i. Les principaux défis environnementaux liés aux processus démographiques et économiques en cours présentent des résultats positifs (tel qu'indiqué par les indicateurs de suivi existants concernant les principales menaces environnementales – indicateurs liés à l'OMD n°7). ii. L'égalité des sexes dans les secteurs clés a évolué, comme le montrent des indicateurs spécifiques liés à la santé, à l'éducation et à l'économie (accès aux marchés) (cf. les indicateurs des OMD concernés). iii. L'employabilité et l'emploi des jeunes ont évolué, tel qu'indiqué par les indicateurs spécifiques en matière d'éducation et d'emploi (cf. les indicateurs des OMD pertinents).

Niveau 4 + 5 : les facteurs déterminant le changement
(Étape/ Composante 2)

<p>5.1. Dans quelle mesure constate-t-on des changements dans la performance de l'économie, en particulier celle des entreprises, par rapport aux changements en matière de gestion fiscale et macroéconomique et/ou d'autres politiques gouvernementales et processus politiques et/ou d'autres facteurs externes ou internes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> i. Existence et solidité des liens de causalité qualitatifs et quantitatifs liant l'amélioration de la gestion macroéconomique et fiscale à l'amélioration des tendances des indicateurs économiques. ii. Existence et solidité des liens de causalité qualitatifs et quantitatifs entre la mise en œuvre de politiques économiques et sectorielles «nouvelles» / améliorées et l'amélioration des tendances des indicateurs économiques. iii. Existence et force des facteurs externes – évolutions de l'environnement économique et politique international ou régional (par ex. variations importantes des prix internationaux, déstabilisation économique et politique au niveau régional) – justifiant en partie les changements enregistrés dans les indicateurs économiques. iv. Existence et force d'autres facteurs internes (par ex. changement politique) justifiant en partie les évolutions enregistrées à travers les indicateurs économiques.
<p>5.2. Dans quelle mesure les évolutions dans les moyens généraux d'existence et les revenus, y compris la sécurité et l'accès aux services des citoyens, peuvent-elles être liées aux changements dans la politique ou les processus politiques gouvernementaux, et/ou à d'autres facteurs externes ou internes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> i. Existence et solidité des liens de causalité qualitatifs et quantitatifs entre l'accès accru aux services et l'amélioration des moyens de subsistance et des conditions de vie pour les plus démunis, et l'évolution des dépenses publiques. ii. Existence et solidité des liens de causalité qualitatifs et quantitatifs entre l'accès accru aux services et l'amélioration des moyens de subsistance pour les plus démunis, et l'évolution des processus politiques gouvernementaux. iii. Existence et force des hausses liées aux revenus qui pourraient justifier un accès accru aux services et une amélioration des moyens de subsistance pour les plus démunis. iv. Existence et force d'autres facteurs pouvant justifier l'accès accru aux services et l'amélioration des moyens de subsistance pour les plus démunis (par ex. interventions spécifiques non gouvernementales, amélioration de la santé,...)
<p>5.3. Dans quelle mesure l'évolution des revenus des citoyens et de leur répartition est-elle liée à des changements de politiques gouvernementales ou de processus politiques et/ou d'autres facteurs externes/internes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> i. Existence et solidité des liens de causalité qualitatifs et quantitatifs entre la transparence accrue et les changements dans les politiques gouvernementales. ii. Existence et force des liens de causalité qualitatifs et quantitatifs entre l'accès accru des plus démunis et des entrepreneurs à la justice et les changements dans les politiques gouvernementales. iii. Existence et force de facteurs externes – changements dans l'environnement politique/sécuritaire régional et international – justifiant en partie les changements enregistrés dans les indicateurs de gouvernance/transparence. iv. Existence et force d'autres facteurs internes (par ex. changement politique) justifiant en partie les changements enregistrés dans les indicateurs de gouvernance / transparence.
<p>5.4. Dans quelle mesure les changements dans certains domaines transversaux peuvent-ils être reliés aux changements dans les politiques gouvernementales ou dans les processus politiques et/ou d'autres facteurs externes ou internes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> i. Existence et force des liens de causalité qualitatifs et quantitatifs entre l'amélioration des résultats dans les domaines transversaux et les changements dans les dépenses publiques. ii. Existence et force des liens de causalité qualitatifs et quantitatifs entre l'amélioration des résultats dans des domaines transversaux clés et les changements dans la politique gouvernementale. iii. Existence et force des facteurs externes (par ex. changements environnementaux liés aux facteurs climatiques ...) justifiant en partie les changements enregistrés dans les résultats sélectionnés.

<p>Étape / Composante 3 : identification des liens de causalité significatifs</p>	<p>L'étape trois sera traitée après l'achèvement des deux premières étapes/composantes et n'impliquera pas la formulation de questions réellement nouvelles. Elle devrait viser à souligner les cohérences et incohérences entre les réponses fournies au cours des étapes 1 et 2, de manière à identifier tout lien de causalité significatif (contribution) entre l'ABG/ABS et les résultats/impacts réels constatés. Le raisonnement sur lequel la formulation des questions se base peut être défini comme suit :</p> <p>§ La question générale de l'étape/composante 1 est la suivante : dans quelle mesure l'ABG/ABS a-t-elle contribué à la réalisation des outputs gouvernementaux (y inclus l'efficacité des allocations budgétaires et leur opérationnalité) au niveau 3 de la LI ?</p> <p>§ La question générale de l'étape/composante 2 est la suivante : dans quelle mesure la réalisation des résultats de développement visés par l'ABG/ABS a-t-elle été favorisée, entravée ou somme non influencée par les outputs gouvernementaux (notamment ceux relatifs aux changements dans l'efficacité des allocations budgétaires et des dépenses publiques) au niveau 3 de la LI?</p> <p>§ La question générale de l'étape/composante 3 est la suivante : (i) dans quelle mesure les contributions de l'ABG/ABS aux outputs gouvernementaux sont-ils cohérents avec leur contribution aux résultats de développement escomptés et (ii) quelle est l'explication possible, en particulier, s'agissant des incohérences possibles?⁶</p> <p>En pratique, il est suggéré que les évaluateurs commencent par l'établissement d'un tableau de comparaison entre les résultats des étapes/composantes 1 et 2, tel que décrit dans la note de bas de page ci-dessous. Ils décideront ensuite s'il faut formuler des questions spécifiques pour expliquer certaines cohérences et incohérences apparues dans le tableau de comparaison. Dans la plupart des cas, les réponses fournies aux étapes 1 et 2 seront suffisantes pour expliquer les résultats du tableau de comparaison et aucune QE supplémentaire ne sera nécessaire. Des commentaires appropriés relatifs au tableau de comparaison seront suffisants pour compléter l'évaluation. Ces commentaires pourraient être inclus dans une seule question (générale) ou répartis dans plusieurs questions en fonction des différents sujets abordés. Le choix dépendra de la complexité des résultats du tableau de comparaison ainsi que de la complexité de l'évaluation.</p>
---	--

⁶En pratique, les évaluateurs pourraient compléter un tableau comme celui présenté ci-dessous. Ce tableau aidera à comparer les résultats des étapes/composantes 1 et 2. Si les résultats sont cohérents, la conclusion est assez claire. Si les résultats sont incohérents, les évaluateurs devront fournir une explication possible. Par exemple, si un résultat positif a été principalement déterminé par un output gouvernemental, auquel l'ABG/ABS n'a pas contribué, il est possible que l'ABG/ABS doive être revue afin de soutenir un output de ce type à l'avenir. Si un résultat positif a été principalement déterminé par des facteurs non gouvernementaux, alors que l'ABG/ABS a contribué significativement aux outputs gouvernementaux qui auraient pu affecter ce résultat, l'évaluation de l'étape 1 pourrait être revue et – si cela se confirme – différentes explications pourraient être fournies, par exemple, les effets de l'output gouvernemental seront visibles à plus long terme ou la contribution de cet output sera plus visible lorsque les facteurs externes positifs disparaîtront. Le tableau aidera à élaborer les conclusions de l'évaluation et à trouver (et éventuellement expliquer) les principaux liens de causalité entre l'ABG/ABS et les résultats/impacts de la stratégie gouvernementale.

QE	Type de lien Output • Résultat (Étape/Composante 2)	Type de lien ABG/ABS • Output (Étape/Composante 1)	Explication de la cohérence/incohérence
5.1	§ Principal déterminant, ou § Co-déterminant, ou § Faible contribution, ou § Contribution nulle	§ Principal déterminant, ou § Co-déterminant, ou § Faible contribution, ou § Contribution nulle
5.2	“”	“”
5.3	“”	“”
5.4	“”	“”

2.2 Spécificités de l'aide budgétaire sectorielle

Au-delà de la nécessité d'appliquer les QE les plus standards possibles aux niveaux global et sectoriel, certains aspects de l'ABS méritent une attention et un examen particuliers. Les questions clés spécifiquement liées à l'ABS incluent par exemple la politique sectorielle, les outputs induits au niveau sectoriel ciblés dans l'accord d'ABS, la mesure des performances au niveau sectoriel, le financement des budgets sectoriels, les relations des PD au niveau sectoriel, l'alignement (par ex. ABS ou paniers communs, questions liées à la passation de marchés publics), etc.

3. Le cadre d'évaluation global

Le cadre d'évaluation à appliquer est présenté en résumé dans le NO, p. 14 (gr. 4). Il se base sur un cadre logique qui établit une séquence hypothétique des effets de l'aide budgétaire devant être testée systématiquement.

3.1. Contenu du cadre

Le cadre d'évaluation se divise en cinq niveaux:

- niveau 1:* inputs ABG/ABS;
- niveau 2:* outputs directs;
- niveau 3:* outputs induits;
- niveau 4:* résultats;
- niveau 5:* impacts.

3.1.1. Niveau 1: les inputs ABG ou ABS

Le premier niveau du cadre porte sur les inputs des ABG/ABS. Bien qu'il existe une part de négociation entre le gouvernement et les fournisseurs d'aide budgétaire, le niveau et la nature des inputs sont principalement décidés par les fournisseurs d'aide budgétaire.

Le cadre d'évaluation considère l'ABG et l'ABS comme un paquet d'inputs fournis par les donateurs et consistant en :

- un transfert de fonds au "Fonds Consolidé" du Trésor public,
- un dialogue politique au niveau national ou sectoriel (incluant les modalités de versement et les conditionnalités associées),
- une assistance technique ou un renforcement des capacités liées à l'aide budgétaire, *et*
- des efforts en vue d'aligner l'aide budgétaire sur les politiques et systèmes nationaux, ou afin d'harmoniser les systèmes de gestion de l'ABG/ABS entre les différents fournisseurs d'aide budgétaire.

Le niveau 1 inclura un inventaire des inputs programmés et réellement fournis⁷, ainsi qu'une évaluation quant à la prise en compte ou non par ces inputs des conditions initiales (pertinence de l'ABG/ABS concernant le choix de l'instrument et sa conception

⁷ Les informations à indiquer dans l'inventaire devraient inclure: i) la finalité du programme, par ex. les objectifs déclarés; ii) le contenu du dialogue politique et les procédures régissant le dialogue; iii) les montants versés et les critères et procédures de versement, notamment les progrès en matière d'alignement de l'ABG/ABS sur les systèmes nationaux; iv) les indicateurs de conditionnalité/performance; v) le contenu des mesures d'accompagnement de l'assistance technique/du renforcement des capacités.

spécifique).

Les autres inputs fournis par le gouvernement devraient également être mentionnés.

À ce niveau, il est possible de souligner la contribution spécifique des principaux fournisseurs d'ABG/ABS, notamment les conditionnalités ou modalités de versement particulières (par ex. les tranches variables de la CE, les conditions des autres partenaires, etc.), afin d'évaluer la justification de ces spécificités et de rendre possible une analyse de leurs effets particuliers (le cas échéant) dans les prochaines étapes de l'évaluation.

3.1.2. Niveau 2: *outputs directs*

Le niveau 2 porte sur les outputs directs⁸ des inputs de l'aide budgétaire. Pour autant qu'ils aient une ampleur suffisante et ne qu'ils ne soient pas neutralisés par des actions ou mesures contreproductives⁹, les inputs de l'aide budgétaire auront un effet direct sur la relation entre l'assistance extérieure et le budget national ou sectoriel et les processus politiques. En particulier, le cadre suppose que l'aide budgétaire produira les outputs directs suivants :

- accroissement de la taille et de la part des fonds extérieurs disponibles au budget national;
- accroissement de la taille et de la part du budget disponible pour les dépenses discrétionnaires ;
- accroissement de la prévisibilité des flux de financement extérieurs ;
- renforcement de la coordination du dialogue politique et des conditionnalités, ainsi que de leur cohérence avec les priorités gouvernementales, leur permettant de contribuer davantage à une mise en œuvre efficace de la stratégie gouvernementale;
- développement de la coordination de l'AT et du renforcement des capacités institutionnelles, ainsi que de leur cohérence avec les priorités gouvernementales, leur permettant de contribuer davantage à une mise en œuvre efficace de la stratégie gouvernementale;
- harmonisation et alignement accrus de l'assistance extérieure liée à l'ABG/ABS, avec des réductions importantes des coûts de transaction¹⁰, influençant ainsi positivement l'harmonisation et l'alignement même de l'ensemble de l'aide extérieure.

⁸ La définition des «outputs directs» se base sur la nature particulière du cadre d'évaluation. Il existe un cadre emboîté dans lequel les effets de l'ABG/ABS sont entremêlés avec ceux de la stratégie gouvernementale que soutient l'ABG/ABS. Dans ce cadre, certains outputs dépendent directement et pratiquement exclusivement de la mise en œuvre de l'ABG/ABS. D'autres dépendent de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale, même si celle-ci est strictement interconnectée à l'ABG/ABS. Pour les distinguer, la présente méthodologie fait une différence entre «outputs induits» et «outputs directs». D'autres définitions auraient pu être possibles: par exemple, dans des cas similaires, une distinction entre «effets immédiats» et «outputs » ou «output 1» et «output 2» a été adoptée.

⁹ Par exemple, les retards de versement, les goulots d'étranglement pour les versements entre la Banque centrale et le Trésor, différents facteurs qui entravent la mobilisation des inputs , etc. Tous ces facteurs, une fois identifiés, devraient être analysés et inclus dans l'évaluation pour permettre de tirer des conclusions et d'élaborer des recommandations.

¹⁰ Un point capital à noter est que si le niveau initial d'harmonisation et d'alignement (H&A) associé à l'aide budgétaire peut être considéré comme un «input» de l'ABG/ABS, celle-ci vise aussi à renforcer l'harmonisation et l'alignement de l'aide au développement dans son ensemble. La H&A de l'ensemble de l'aide, à savoir un cadre de partenariat renforcé entre le gouvernement et les PD, peut donc être considérée comme un output direct de l'ABG/ABS.

3.1.3. Niveau 3: outputs induits

Au niveau 3, les outputs directs de l'ABG/ABS se combinent aux effets des inputs gouvernementaux et des autres inputs à l'intérieur des processus budgétaires et politiques. Le cadre méthodologique suppose que lorsque l'ABG/ABS et la stratégie gouvernementale vont dans la même direction et qu'il n'y a pas de facteurs externes négatifs et imprévus, les outputs directs de l'aide budgétaire auront des effets positifs sur le cadre institutionnel et financier relatif aux dépenses publiques et aux politiques publiques en général, et donc sur la gestion même des politiques publiques et la fourniture de services. Les effets au niveau financier sont susceptibles de se manifester relativement rapidement, tandis que les effets politiques et institutionnels devraient être plus lents à se faire sentir.

On suppose que les «outputs» peuvent se matérialiser de six manières différentes au niveau national ou sectoriel:

- amélioration de la discipline fiscale globale et de la gestion macroéconomique ;
- renforcement de la GFP et des systèmes de passation de marchés publics ;
- amélioration de la qualité des processus politiques et de la mise en œuvre des politiques ;
- augmentation des fonds alloués aux dépenses publiques discrétionnaires avec des effets sur la quantité et la qualité des biens et services fournis par le secteur public ;
- renforcement de la gouvernance et de la redevabilité démocratique;
- amélioration de l'État de droit dans le pays.

3.1.4. Niveau 4: résultats

Lorsque progresse dans le cadre jusqu'au niveau des impacts, les hypothèses testées sont moins directement liées à la fourniture de l'aide budgétaire en tant que telle mais davantage liées à l'ensemble des politiques et stratégies du gouvernement et aux réactions des parties prenantes concernées aux changements dans les processus d'élaboration des politiques et d'allocation des ressources. Cela reflète le fait que l'aide budgétaire est conçue comme une contribution à un processus gouvernemental de dépenses publiques et d'élaboration de politiques.

Les résultats supposés dans ce cadre sont liés aux effets positifs du renforcement de la capacité du gouvernement à influencer de manière positive les déterminants immédiats de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté aux niveaux national et sectoriel sur l'économie au sens large et sur les plus démunis. Ils découlent en particulier de l'interaction entre un secteur public plus efficace, efficient et redevable avec l'économie et la société au sens large.

Ainsi à moyen et long termes, on peut prévoir certains résultats, et notamment :

- une augmentation de l'utilisation des biens et services fournis par le secteur public et une meilleure satisfaction des bénéficiaires ;
- une réponse positive de l'économie aux améliorations des actions gouvernementales visées par les accords d'aide budgétaire ;
- une confiance accrue des entreprises due à des politiques macroéconomiques et réglementaires plus efficaces ;
- une confiance générale accrue de la population et une redevabilité démocratique renforcée, particulièrement en relation avec le processus budgétaire.

3.1.5. Niveau 5: impacts

On peut s'attendre à ce que les impacts se matérialisent à long terme pour autant que les résultats escomptés soient atteints et que les hypothèses clés soient vérifiées quant au processus de croissance et de développement. Toutefois, à ce niveau, il est fort probable que les changements qui interviennent ne soient pas influencés uniquement par l'aide budgétaire, mais soient le résultat d'effets combinés de processus de changement sous-jacents et de tendances dans le processus d'élaboration des politiques, et au sein de la société et de l'économie, soutenus par l'ABG/ABS.

L'impact final attendu de l'ABG et de l'ABS, combiné à une politique publique et des dépenses appropriées, est le suivant :

- croissance économique renforcée et durable;
- réduction de la pauvreté monétaire et non monétaire ;
- renforcement du pouvoir et inclusion sociale des plus démunis et des groupes défavorisés (y compris les femmes) ;
- d'autres domaines d'impact peuvent être aussi considérés, en fonction du cadre de partenariat spécifique et des priorités connexes établies par le gouvernement et les principaux partenaires au développement telles que des améliorations significatives de la démocratie, des droits de l'homme et de la protection environnementale.

3.2. Selon le cadre d'analyse, quel est le moteur du changement ?

Le cadre d'évaluation identifie deux principales catégories d'effets de l'ABG ou de l'ABS:

- les effets liés aux «flux financiers» résultant directement de l'aide budgétaire elle-même ; et
- les effets politiques ou institutionnels émanant de l'interaction de l'aide budgétaire et des inputs non financiers de l'ABG/ABS avec les processus d'élaboration des politiques, de formulation et d'exécution du budget internes au pays partenaire.

3.2.1. Diversité et spécificité des effets de l'ABG

Les effets des «flux financiers» découlent des fonds supplémentaires affectés au budget national grâce à l'ABG ou l'ABS. En fonction de l'importance relative de ces flux et de leur ampleur, ils peuvent permettre soit d'augmenter les dépenses, soit de réduire les emprunts. Tant que les ressources de l'ABG ou de l'ABS sont fongibles, elles peuvent aussi diminuer les coûts de financement du budget, par exemple en réduisant la nécessité d'opérations du Trésor en cours d'année pour répondre aux exigences en matière de liquidités (réduisant ainsi la nécessité de découverts de la Banque centrale ou d'émissions de bons du Trésor, ou l'accumulation d'arriérés de paiement). Elles peuvent également avoir des effets macroéconomiques, en particulier sur les taux d'intérêt et l'inflation ; une hausse de la demande de devises locales sur le marché des devises pourrait contribuer à une appréciation du taux de change.

L'aide budgétaire peut générer des effets politiques et institutionnels sur les politiques et les processus institutionnels. Certains sont *endogènes* et découlent principalement de l'utilisation accrue du système national de gestion des finances publiques (GFP), contrairement à l'utilisation de modalités d'aide moins alignées sur le système de GFP. En fonction de la taille relative de l'aide budgétaire fournie (et de la mesure dans laquelle ses effets sont renforcés en limitant le développement des modalités d'aide moins alignées), cette dernière pourrait avoir des effets institutionnels positifs en redonnant de l'importance au budget général et aux processus de redevabilité associés.

Comme il devient plus important de faire correspondre les budgets aux politiques, une attention accrue devrait être accordée aux priorités politiques et à l'allocation des ressources au sein du gouvernement, au Parlement, dans les organisations de la société civile (OSC) et parmi la population au sens large. Le Ministère des Finances et le Bureau national d'audit devraient renforcer leur coordination et leur rôle de contrôle, tandis que les ministères sectoriels devraient développer leurs capacités en matière d'élaboration de politiques et de consensus pour s'assurer que des ressources adéquates sont attribuées à leurs secteurs. En conséquence, les décisions concernant la politique et les dépenses devraient être examinées plus en détail et des changements pourraient être réclamés ; il pourrait également y avoir une pression intérieure sur les fonctionnaires afin qu'ils améliorent la qualité de l'élaboration du budget et des processus d'exécution. L'importance relative de ces effets sera déterminée par la qualité, la transparence et l'exhaustivité du processus budgétaire dès le début, par la mesure dans laquelle la prise de décision passe réellement du "hors budget" à l'intérieur du budget et par la mesure dans laquelle l'exécutif est tenu de répondre aux pressions démocratiques.

D'autres effets politiques et institutionnels *exogènes* résulteront de la nouvelle influence extérieure exercée par les accords d'ABG ou d'ABS. Ceux-ci résultent directement des processus de dialogue politique avec les partenaires au développement (PD), des conditionnalités de versement de l'aide budgétaire et de l'appui externe au renforcement des capacités qui pourrait être fourni. Par exemple, l'attention accordée par les PD à l'amélioration des systèmes de GFP pourrait permettre une mise en œuvre plus intense des réformes de la GFP que ce qui aurait été le cas autrement. L'introduction de versements de l'ABG ou de l'ABS liés aux indicateurs de performances¹¹, comme ceux appliqués par la Commission Européenne pour les tranches variables de ses programmes d'aide budgétaire, pourrait agir comme une incitation à promouvoir des améliorations plus rapides de l'efficacité de la fourniture de services.

3.2.2. Effets systémiques et liens de causalité

Il est recommandé d'essayer – même si ce ne sera pas facile – de distinguer les effets des «flux financiers» des effets politiques et institutionnels. En pratique, ces effets sont souvent reliés ou du moins interagissent, mais il est important pour comprendre le cadre d'évaluation de reconnaître que c'est cette série d'effets et leur interaction avec les facteurs externes qui a mené aux changements systémiques aux différents niveaux du cadre¹².

¹¹ «Les indicateurs utilisés pour déterminer le montant de la tranche variable à verser doivent être mesurés annuellement et peuvent varier de manière raisonnable d'une année à l'autre – probablement en réaction à l'action gouvernementale. Ainsi, les types de résultats en question ne sont pas des impacts à moyen ou long terme comme les taux d'alphabétisation ou l'espérance de vie, mais des indicateurs liés aux Objectifs du Millénaire pour le Développement ou qui leur sont proches, au niveau des résultats annuels en matière de fourniture de services [...] Un exemple typique est le taux de scolarisation dans le primaire. Celui-ci est considéré comme un «résultat» dans la typologie «input-output -résultat-impact» de la CE: si le montant dépensé pour l'éducation primaire est considéré comme un «input», le nombre d'enseignants primaires formés sera un «output» et le taux d'alphabétisation sera un «impact». *«European Commission Budget Support: An Innovative Approach to Conditionality»*, DG DEV, Commission européenne, dans *Budget support as more effective aid? Recent Experiences and Emerging Lessons*, (eds) Koeberle S., Stavreski Z., et Walliser J., Banque mondiale (2006).

¹² Par exemple, l'accès accru pour les plus démunis à l'enseignement (au niveau des résultats) pourrait être assuré grâce à une meilleure fourniture de services publics, résultant de plusieurs facteurs liés à l'ABG/ABS: une plus forte cohérence et redevabilité politique (possibles effets politiques et institutionnels endogènes de l'ABG/ABS); une meilleure formulation des politiques (possibles effets politiques et institutionnels exogènes de l'ABG/ABS); et augmentation de l'allocation des fonds (possibles effets des «flux financiers» de l'ABG/ABS). Chacun de ces facteurs peut à son tour être positivement influencé par d'autres facteurs et par des facteurs non liés à l'ABG/ABS. D'autre part, l'accès accru pour les plus démunis à l'enseignement (au niveau des résultats), même s'il est facilité par l'amélioration des services mentionnée plus haut, pourrait être déterminé par une hausse des revenus des ménages ou une amélioration des infrastructures de transport non directement liée à l'ABG/ABS.

Lors d'une telle évaluation, des séquences spécifiques de liens entre facteurs individuels du cadre d'analyse peuvent être identifiées. Lorsque des séquences de liens ou «liens de causalité», semblent particulièrement importantes, elles doivent être soulignées et analysées en profondeur pour tirer des enseignements éventuels, même si la plupart du temps, il n'est pas conseillé de formuler ces liens de causalité *ex ante*, en tant qu'hypothèses à vérifier. L'expérience a montré que structurer l'évaluation autour de liens de causalité hypothétiques pouvait remettre en cause les principaux changements systémiques et générer une interprétation arbitraire.

Selon la méthodologie proposée, il n'est pas possible d'établir des liens de causalité linéaires entre les inputs de l'ABG/ABS et les impacts de la stratégie gouvernementale. En effet, les changements observés à tous les niveaux du cadre sont déterminés par un système de causes combinant à la fois l'ABG et l'ABS et d'autres facteurs, ces derniers jouant un rôle de plus en plus important au fil des différentes étapes du cadre d'analyse. Par exemple, il serait difficile de conclure – comme suggéré par la carte de causalité de l'évaluation conjointe de l'aide budgétaire générale (ECABG) – que l'input «dialogue politique» a un lien de causalité uniquement avec les effets immédiats de la «prévisibilité accrue des fonds» et du «ciblage plus stratégique du dialogue politique et des conditionnalités»; ou que l'«alignement et l'harmonisation» n'ont aucun lien de causalité avec la «proportion accrue des fonds affectés au budget national». D'autre part, la nécessité de représenter la complexité des relations a poussé l'ECABG à étendre l'utilisation de liens de causalité multiples manquant ainsi l'objectif original de la carte de causalité *ex ante*.

4. Comment aborder les trois étapes/composantes de la méthodologie?

La méthodologie reconnaît explicitement que l'aide budgétaire est une contribution à une stratégie gouvernementale (à un ensemble d'actions et de dépenses publiques déterminées au niveau national). En conséquence, l'évaluation de l'ABG/ABS doit impliquer, *d'une part (étape/composante 1)*, une analyse de la logique de l'aide budgétaire, et *d'autre part (étape/composante 2)*, une analyse des résultats et impacts de la stratégie gouvernementale que l'ABG/ABS vise à soutenir. L'*étape/composante 3* consiste en l'examen des liens entre les processus d'ABG/ABS et les résultats et impacts de la stratégie gouvernementale.

Cette approche vise à atteindre un équilibre dans l'évaluation entre l'analyse des effets propres de l'aide budgétaire (inputs, outputs directs et outputs induits) et l'analyse de l'influence que l'ABG/ABS peut avoir sur la stratégie gouvernementale afin d'atteindre ses résultats et impacts. Dans le même temps, elle reconnaît la difficulté d'analyser l'influence de l'ABG/ABS aux niveaux des résultats et des impacts sans une compréhension plus large des performances sociales et économiques globales et sectorielles au niveau national.

4.1. Aperçu de la méthodologie

Les effets de l'aide budgétaire en tant que tel peuvent être considérés comme significatifs jusqu'au niveau des outputs induits. Pour identifier l'influence de l'ABG/ABS à des niveaux plus élevés du cadre logique, les évaluateurs doivent établir une image claire des résultats et des impacts de la stratégie gouvernementale que l'ABG/ABS visait à soutenir. Les facteurs qui ont contribué aux réussites ou aux échecs, qu'ils soient internes ou externes, doivent aussi être identifiés. Enfin, il faut analyser comment, par quels liens, et dans quelle mesure l'ABG/ABS a pu y contribuer.

L'approche requise combine les éléments suivants:

§ Étape/composante 1 : une évaluation détaillée de l'aide budgétaire aux niveaux 1, 2 et 3 du cadre. Elle se concentre sur la pertinence des inputs fournis, sur les outputs directs de ces mêmes inputs et sur la qualité et l'adéquation des changements soutenus dans les systèmes

gouvernementaux (outputs induits);

§ Étape/composante 2 : une vaste analyse de l'ABG/ABS liée aux résultats et impacts des stratégies gouvernementales. L'étape/composante 2, sauf si le gouvernement et ses partenaires le demandent explicitement, ne consiste pas en une évaluation de la stratégie gouvernementale, mais fournit des informations exhaustives sur le niveau de réalisation des résultats de développement que l'ABG/ABS visait à promouvoir et sur les facteurs déterminants associés. En particulier, elle devrait permettre aux évaluateurs de comprendre:

- si les réalisations en termes de croissance économique, de réduction de la pauvreté et d'autres objectifs de développement correspondent aux objectifs de la stratégie gouvernementale appuyés par l'ABG/ABS ; et
- quels ont été les facteurs déterminants de ces réalisations positives/négatives, y compris le rôle spécifique des outputs de la stratégie gouvernementale;

§ Étape/composante 3 : une évaluation de la contribution de l'ABG/ABS aux facteurs qui ont participé à la réussite ou à l'échec de la stratégie gouvernementale. Elle est menée en combinant et comparant les résultats des composantes 1 et 2.

L'étape/composante 1 couvre les trois premiers niveaux du cadre d'évaluation, à savoir les inputs de l'ABG/ABS (niveau 1), les outputs directs (niveau 2) et les outputs induits (niveau 3). Il faut prendre en compte que l'output induit au niveau 3 est un effet combiné des outputs directs de l'ABG/ABS et des actions gouvernementales. Concernant l'étape/composante 2, l'évaluation de la stratégie gouvernementale porte sur les impacts (niveau 5) et les résultats (niveau 4) de la stratégie, ainsi que sur les facteurs déterminants, notamment les outputs des stratégies gouvernementales en général, et en particulier ceux induits par l'ABG/ABS.

La réalisation de ces deux étapes/composantes est une condition préalable pour permettre une évaluation finale de la contribution de l'ABG/ABS à la réussite ou à l'échec d'une stratégie gouvernementale, ce qui est la troisième composante de la méthodologie. Il s'agit en réalité d'une analyse de contribution, ce qui représente un processus très complexe¹³. C'est pourquoi il est recommandé que la contribution de l'ABG/ABS à la réussite ou à l'échec réel de la stratégie gouvernementale soit traitée de manière qualitative, en identifiant les liens probables sans essayer de les quantifier.

4.2. Étape/composante 1 : analyse des inputs, des outputs directs et des outputs induits (niveaux 1 à 3)

À l'étape/composante 1, les évaluateurs examinent la logique de l'ABG/ABS, en particulier le contexte dans lequel l'ABG/ABS a été fournie, la nature des inputs réellement fournis, leurs outputs directs et les outputs combinés (*induits*) de ces interventions et des actions gouvernementales associées (niveaux 1 à 3). À ces trois niveaux, les évaluateurs doivent examiner explicitement quel type d'influence l'ABG/ABS pourrait exercer par le biais des effets des «flux financiers» et des effets politiques et institutionnels, tels que décrits à la section 3.2, ainsi que d'autres effets systémiques possibles. Les évaluateurs doivent tenir compte des effets escomptés et de ceux imprévus, et potentiellement négatifs.

L'étape/composante 1 comprend les quatre sous-étapes suivantes :

- ◆ Un aperçu de l'évolution du *contexte* dans lequel l'ABG/ABS doit être évalué. Cela comprend (i) le contexte national global dans lequel la stratégie gouvernementale a été

¹³ Mayne, J. *Addressing Attribution Through Contribution Analysis: Using Performance Measures Sensibly. Discussion Paper*. Ottawa: Bureau du vérificateur général du Canada, 1999

conçue et est mise en œuvre, (ii) les *conditions de départ* dans lesquelles la fourniture de l'aide budgétaire a commencé, et (iii) le cadre préexistant de l'aide extérieure dans le pays dont on suppose, dans la plupart des cas, qu'il devrait être affecté directement par l'ABG/ABS ;

- ◆ Une analyse des *inputs* de l'ABG/ABS réellement fournis, en fonction du contexte et de l'ampleur de l'ABG/ABS, en tenant compte du volume réel des fonds transférés, du contenu du dialogue et de la conditionnalité, de toute assistance technique liée à l'ABG/ABS, et du niveau d'harmonisation et d'alignement des accords d'ABG/ABS. Cette analyse portera en particulier sur la pertinence de l'ABG/ABS en tant qu'instrument d'aide et sur la pertinence de sa conception;
- ◆ Une analyse des *outputs directs* de l'ABG/ABS, en termes de de modification relations entre l'assistance extérieure, le budget national et les processus politiques. Ici, les évaluateurs devraient se concentrer sur les effets de l'ABG/ABS sur les niveaux d'aide publique au développement (APD) réellement inclus dans le processus budgétaire, sur la composition de ces fonds et leur prévisibilité, ainsi que sur le contenu du dialogue politique, sur la nature de l'aide publique fournie et sur la composition et la nature des flux d'aide au développement dans leur ensemble. La mesure dans laquelle l'ABG/ABS pourrait avoir contribué à réduire les coûts de transaction générés par l'aide au développement devrait également être couverte par cette analyse. L'évaluation portera sur l'efficacité, l'efficacité et la durabilité des changements produits par l'ABG/ABS.
- ◆ Une analyse des outputs combinés (induits) de l'ABG/ABS et des actions gouvernementales correspondantes, en particulier concernant les changements que l'ABG/ABS devrait normalement induire en relation avec le cadre institutionnel et financier régissant les dépenses publiques et le processus de la politique publique. Ici, les évaluateurs devraient se concentrer sur les changements (au niveau global ou sectoriel, ou les deux) qui pourraient ou non être induits en relation avec la gestion macroéconomique, la qualité des systèmes de GFP, la qualité des processus politiques et de la mise en œuvre politique, la quantité et la qualité des biens et services publics fournis, l'État de Droit, la gouvernance et la redevabilité démocratique. Les évaluateurs devraient analyser attentivement les réalisations du gouvernement, les facteurs déterminants majeurs et identifier les contributions spécifiques de l'ABG/ABS. L'évaluation doit tenir compte des nombreux facteurs non liés à l'ABG/ABS qui interviennent pour déterminer les outputs gouvernementaux, et notamment: la stabilité et la sensibilité du cadre politique, les capacités de la société civile et son aptitude à interagir avec le gouvernement, les capacités inhérentes au secteur public et l'environnement économique extérieur. L'évaluation portera sur l'efficacité, l'efficacité et la durabilité des changements induits.

La méthode d'évaluation proposée pour l'étape/composante 1 pourrait être l'analyse contrefactuelle. Celle-ci pourrait s'appliquer à différents niveaux de complexité, en fonction de la portée des travaux et de la disponibilité des données. Une approche contrefactuelle (c'est-à-dire avec/sans) est toutefois nécessaire pour avoir une image de la contribution des inputs de l'ABG/ABS aux outputs de la stratégie gouvernementale que l'ABG/ABS entend soutenir (*outputs induits*). À chaque sous-étape correspond une QE.

4.3. Étape/composante 2 : analyse des résultats et impacts (niveaux 5 à 3)

Aux niveaux des résultats et des impacts, l'identification des contributions de l'ABG/ABS (livrables) est beaucoup plus complexe puisque le changement est déterminé par une multitude de facteurs, dont beaucoup peuvent être plus importants que ceux liés à l'aide budgétaire.

Les évaluations précédentes accordaient peu d'attention à l'identification de ces résultats et impacts, et à la compréhension de leurs principaux déterminants. L'accent sur le processus d'ABG/ABS a compromis l'analyse des réalisations réelles : peu de données ont été acquises, les synergies entre l'évaluation de l'ABG/ABS et les évaluations plus larges des performances des actions gouvernementales n'ont pas été examinées, l'analyse des politiques pour déterminer les causes des performances (ou non-performances) a été négligée.

L'étape/composante 2 – large analyse (ou identification)¹⁴ des résultats de la stratégie gouvernementale et de leurs déterminants – renverse radicalement le sens de l'analyse pour passer d'une approche "de la base au sommet", dite *bottom-up*, (des inputs aux impacts) à une approche "du sommet à la base", dite *top-down*". L'analyse devrait commencer par un examen des changements clés liés à l'ABG/ABS au niveau des impacts. Elle devrait ensuite viser à détecter les facteurs les plus influents dans la détermination de ces impacts à travers l'établissement de matrices de politiques argumentées. L'étape/composante 2 devrait chercher à identifier les liens entre les impacts, les résultats et les outputs de la stratégie gouvernementale, en mettant en évidence les processus institutionnels et les réformes (outputs induits) qui sont le plus directement liés aux résultats et impacts. En même temps, la méthode facilite l'étude d'autres facteurs qui ont contribué à la réussite ou à l'échec de la stratégie gouvernementale, y compris les effets imprévus.

Ainsi, l'étape/composante 2 comprend trois sous-étapes :

- ✦ Un examen des changements qui sont potentiellement des **impacts de la stratégie gouvernementale** que les opérations d'ABG/ABS entendaient soutenir, afin de produire un résumé des changements clés au cours de la période étudiée en matière de croissance économique, d'incidence de la pauvreté monétaire et non monétaire et du degré de renforcement du pouvoir et d'inclusion sociale des groupes défavorisés, ainsi que – dans le cas de l'ABS – du degré de réalisation des objectifs de développement au niveau sectoriel¹⁵. L'examen sera nécessairement limité par la qualité des données disponibles, mais en général, il devrait inclure un examen des tendances concernant chacune des variables, idéalement désagrégées par genre, groupe social et zone géographique, ainsi qu'une analyse de la composition sectorielle de la croissance. Coordonner la programmation de l'évaluation avec la disponibilité des enquêtes périodiques sur la pauvreté et la croissance faciliterait la tâche à ce stade ;
- ✦ L'identification des facteurs qui ont contribué à ces changements (ou à l'absence de changement) clés, y compris – mais pas exclusivement – les **résultats de la stratégie gouvernementale** que les opérations d'ABG/ABS visent à soutenir. Ici, l'accent devrait être mis en particulier sur l'évolution de la confiance et de la compétitivité des entreprises (investissement privé, commerce, emploi, etc.), l'appréciation et l'utilisation par les

¹⁴ Comme mentionné plus haut, ce n'est pas une évaluation de la stratégie gouvernementale, sauf demande explicite du gouvernement et de ses principaux partenaires. La plupart du temps, il s'agit plutôt de forger une image claire de la situation des résultats de développement visés par l'ABG/ABS, y compris l'identification des processus les plus importants qui ont amené ces résultats.

¹⁵ Comme souligné à la section 4. 1, il pourrait y avoir d'autres domaines d'impact à examiner en fonction du cadre de partenariat spécifique et des priorités connexes établies par le gouvernement et les principaux partenaires de développement.

bénéficiaires des biens et services fournis par le secteur public (scolarisation, accès aux soins de santé de base, etc.) et le degré de confiance de la population tel qu'il se manifeste par le niveau sécurité intérieure, le paiement des taxes, etc. L'analyse devrait également identifier les facteurs totalement extérieurs à la stratégie gouvernementale qui ont eu une influence positive ou négative, comme l'environnement économique et politique au niveau régional et international, les processus politiques internes et tout événement économique imprévu ayant eu une incidence sur les changements mentionnés ;

- ✦ L'identification des **outputs** de la stratégie gouvernementale (processus de réforme politique et institutionnelle et changements dans la fourniture de services, y compris les «outputs induits» du niveau 3 du cadre d'évaluation) qu'on estime avoir été de la plus haute importance comme générateur de changements au niveau des résultats. Une fois encore, l'analyse devrait tenir compte des effets positifs et négatifs, en plus des facteurs externes à la stratégie gouvernementale et à l'ABG/ABS. Si l'évaluation doit chercher à identifier les liens positifs entre les actions gouvernementales et l'amélioration des résultats, elle devrait également constater quand une absence d'action ou une action inappropriée est susceptible d'avoir compromis la qualité des résultats.

Le niveau 3 du cadre (outputs induits) est couvert par les étapes/composantes 1 et 2 de l'évaluation. Si certains outputs gouvernementaux, plus directement liés à la contribution de l'aide budgétaire, peuvent être facilement reconnus à travers l'approche "de la base au sommet" de l'étape/composante 1 – par exemple l'amélioration de la gestion macroéconomique – d'autres outputs des stratégies gouvernementales seront mieux identifiés par l'approche "du sommet à la base" de l'étape/composante 2, tels que les facteurs explicatifs du changement au niveau 4, par exemple dans la mise en œuvre de la politique publique. Les limites des approches "de la base au sommet" et "du sommet à la base" varieront en fonction du contexte spécifique de l'évaluation. Elles se chevaucheront à l'intersection entre les deux étapes/composantes, ce qui sera important pour l'étape/composante 3.

L'ampleur de l'analyse des liens entre les différents niveaux à l'étape/composante 2 mérite un examen attentif. L'étape/composante 2 implique certainement l'étude des liens systémiques et de causalité entre les niveaux afin de comprendre les mécanismes du changement et d'en identifier les déterminants. Toutefois, il faut garder à l'esprit que dans le contexte d'une évaluation standard de l'ABG/ABS, il est pertinent de comprendre les causalités (boucles) uniquement dans la mesure où cela contribue à améliorer la compréhension des interventions d'aide budgétaire et à les mettre en perspective par rapport à d'autres facteurs clés. Une présentation approfondie des outils pouvant être utilisée pour contribuer à répondre aux QE de l'étape/composante 2 est reprise dans un autre document intitulé «Tools for step 2». Différents outils peuvent être utilisés en fonction de leur efficacité et des données disponibles.

Il faut toujours garder à l'esprit que toute tentative d'obtenir des informations exhaustives pour l'étape/composante 2 est susceptible d'absorber une grande part des ressources d'évaluation. Un équilibre doit être trouvé entre exhaustivité et concentration sur les processus et développements clés. Une recommandation pratique serait de rester assez général dans un premier temps, pour ensuite revenir si nécessaire à l'étape/composante 2 afin de procéder à un examen approfondi des questions spécifiques identifiées à l'étape/composante 3.

La méthode d'évaluation proposée pour cette étape/composante devrait être la plus simple et la plus ciblée possible étant donné la complexité des sujets abordés et la nécessité de limiter le champ de l'évaluation aux effets de l'ABG/ABS.

4.4. Étape/composante 3 : évaluation de l'influence de l'ABG/ABS sur les résultats et les impacts

Une fois les étapes/composantes 1 et 2 achevées, il devrait être possible d'identifier la contribution spécifique de l'ABG/ABS aux résultats de la stratégie gouvernementale. Si les évaluateurs se sont fait une idée relativement claire :

- des liens de causalité entre les outputs de la stratégie gouvernementale, d'une part, et les résultats et impacts de cette stratégie, de l'autre (étape/composante 2), et
- des liens de causalité entre l'aide budgétaire et les outputs de la stratégie gouvernementale (étape/composante 1),

il leur sera possible d'évaluer la contribution de l'ABG/ABS à la stratégie gouvernementale par le biais de l'étape/composante 3. En pratique, l'étape/composante 1 est une évaluation de processus et l'étape/composante 2 est une analyse politique (ou d'impact), limitée dans son champ d'application aux résultats et impacts spécifiques que l'ABG/ABS vise à soutenir. L'étape/composante 3 est un exercice qui vise à compléter et intégrer les étapes/composantes 1 et 2 afin d'évaluer la contribution de l'ABG/ABS. Il convient de noter que la méthodologie proposée se base sur une analyse de contribution car on ne peut attribuer les résultats de la politique gouvernementale à l'aide budgétaire.

En effet, la nature de l'étape/composante 3 est différente de celle des deux autres étapes/composantes. Elle se base sur un exercice comparatif entre les résultats des deux étapes/composantes précédentes. Elle vise à identifier les incohérences, les complémentarités et les possibilités de leur intégration. En pratique, dans cette dernière étape/composante, les effets les plus significatifs de l'ABG/ABS (positifs/négatifs/ou imprévus) soulignés dans l'étape/composante 1 seront comparés aux réalisations les plus significatives (positives/négatives/ou imprévues) et aux déterminants liés identifiés dans l'étape/composante 2. D'éventuels liens, forts ou faibles, de cause à effet seront examinés et leurs mécanismes de fonctionnement (ou de non fonctionnement) seront analysés.

Dans l'étape/composante 1, il est plus facile d'identifier les effets de l'ABG/ABS sur les changements institutionnels et politiques (qui constitue une partie des *outputs induits* au niveau 3 du cadre d'évaluation) qui dépendent directement de l'initiative du gouvernement central au niveau global et/ou sectoriel, notamment la discipline fiscale, l'allocation des dépenses en faveur des plus démunis, le processus politique, les réformes des politiques sectorielles, la redevabilité, etc.

Dans l'étape/composante 2, par contre, il est plus facile de saisir différents groupes de facteurs plus directement liés aux résultats et impacts des stratégies gouvernementales :

- les changements politiques et institutionnels - (qui font également partie des *outputs induits* au niveau 3 du cadre d'évaluation) qui sont principalement liés à la mise en œuvre des politiques, impliquant des niveaux de gouvernement décentralisés et des agences de mise en œuvre - tels que l'efficacité opérationnelle des dépenses en faveur des plus démunis, la lutte contre la corruption, la capacité d'associer la société civile à la mise en œuvre, etc. ;
- les facteurs liés à l'action gouvernementale, qui ne sont pas directement influencés par l'ABG/ABS, par ex. les dynamiques politiques du pays ou les améliorations dans les secteurs qui ne sont pas soutenus par l'ABG/ABS évaluée, comme par exemple l'électrification, les routes, la santé ;
- les facteurs externes à l'action gouvernementale tels que : les modifications de prix au niveau international qui touchent les revenus ruraux, ou l'instabilité économique et politique régionales (par ex. crises dans les pays voisins).

L'étape/composante 3, qui combine et intègre les résultats des étapes/composantes 1 et 2,

peut combler certaines faiblesses des évaluations antérieures basées sur le modèle linéaire :

- une meilleure compréhension de l'influence de l'ABG/ABS sur les changements institutionnels et politiques, plus proches de la mise en œuvre, aidera à compléter et achever l'évaluation du processus de la composante 1. En effet, ces changements institutionnels et politiques ont à peine été détectés dans les évaluations antérieures de l'ABG/ABS basées sur le modèle linéaire;
- une prise en considération accrue du rôle de différents facteurs – souvent dominants – dans la détermination des résultats et des impacts rend l'analyse de la contribution de l'ABG/ABS plus réaliste et crédible. Dans le meilleur des cas, ces facteurs – selon les modèles linéaires – pourraient se voir accorder, dès le départ, une certaine attention sous forme d'une liste d'«hypothèses» non priorisées.

Le graphique 5 (section 4.3.1 p.18 de la NO) montre l'intégration des trois étapes/composantes.

5. Critères d'évaluation standard du CAD

La logique du cadre d'évaluation prend en compte les critères standards du CAD (pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité). Les liens entre les QE mentionnées dans le tableau 1 (p. 3-8) et les critères d'évaluation du CAD sont indiqués dans le tableau 2 (p. 24-25).

Les définitions et interprétations des critères d'évaluation adoptés sont reprises dans le cadre ci-dessous. Les cinq premiers correspondent à la pratique consolidée de l'évaluation de l'aide au développement formalisée par l'OCDE (CAD).

Les cinq critères d'évaluation du CAD sont les suivants :

§ **Pertinence** : mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales, aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds ;

Remarque: rétrospectivement, la question de la pertinence consiste souvent à s'interroger sur le fait de savoir si les objectifs de l'action ou sa conception sont encore appropriés compte tenu de l'évolution du contexte.

§ **Efficacité** : mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative ;

Remarque: terme également utilisé comme système de mesure globale (ou comme jugement) du mérite et de la valeur d'une activité; c'est-à-dire la mesure dans laquelle une intervention a atteint ou est en train d'atteindre ses principaux objectifs pertinents, de façon efficiente et durable et avec un impact positif en terme de développement institutionnel

§ **Efficience** : mesure dans laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats ;

§ **Impacts** : effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par une action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non ;

§ **Durabilité** : persistance des bénéfices résultant d'une action de développement après la fin de l'intervention ; probabilité d'obtenir des bénéfices sur le long terme ; situation par laquelle les avantages nets sont susceptibles de résister aux risques.

<http://www.oecd.org/dataoecd/29/21/2754804.pdf>

N°	Question d'évaluation	Critères d'évaluation CAD				
		Pertinence	Efficacité	Efficience	Durabilité	Impact
1.1	Quels inputs ont été fournis et dans quelle mesure correspondent-ils aux inputs ABG/ABS envisagés ?			Ü		
1.2	Dans quelle mesure les opérations d'aide budgétaire mises en place correspondent-elles au cadre stratégique et politique du pays et aux stratégies de développement globales des bailleurs de fonds ?	Ü			Ü	
1.3	Dans quelle mesure la conception (notamment la combinaison d'inputs ABG/ABS) est-elle adaptée au contexte politique, économique et institutionnel spécifique du pays ?	Ü			Ü	
2.1	Dans quelle mesure l'aide budgétaire a-t-elle contribué à accroître la taille et la part du financement extérieur soumis au processus budgétaire national, et à améliorer globalement la prévisibilité des flux d'aide ?	Ü	Ü	Ü	Ü	
2.2	Dans quelle mesure l'aide budgétaire a-t-elle contribué à établir un cadre de dialogue politique axé sur les stratégies et priorités gouvernementales clés ?	Ü	Ü	Ü	Ü	
2.3	Dans quelle mesure l'aide budgétaire a-t-elle contribué à fournir des inputs non financiers, tels que l'assistance technique et le renforcement des capacités qui sont stratégiques et axés sur les priorités du gouvernement ?	Ü	Ü	Ü	Ü	
2.4	Dans quelle mesure l'aide budgétaire a-t-elle contribué à l'harmonisation et à l'alignement de l'aide extérieure, et réduit les coûts de transaction au fil du temps ?	Ü	Ü	Ü	Ü	
3.1	Dans quelle mesure la discipline fiscale et la gestion économique se sont-elles améliorées et quelle a été la contribution de l'aide budgétaire ?		Ü	Ü	Ü	
3.2	Dans quelle mesure la gestion budgétaire et la GFP globale se sont-elles améliorées et dans quelle mesure le budget a-t-il contribué à ces améliorations ?		Ü	Ü	Ü	
3.3	Dans quelle mesure la qualité des processus politiques et la mise en œuvre des politiques se sont-elles améliorées (notamment concernant l'appropriation et la transparence), et dans quelle mesure le budget y a-t-il contribué ?		Ü	Ü	Ü	
3.4	Comment ont évolué le niveau et la composition des dépenses publiques et quelles ont été les principales conséquences pour la production de biens et de services publics ?		Ü	Ü	Ü	
3.5	Dans quelle mesure la gouvernance et la redevabilité démocratique se sont-elles améliorées, particulièrement eu égard aux rôles relatifs du Parlement et de la société civile concernant le budget ?					
3.6	Dans quelle mesure l'État de droit a-t-il été renforcé dans le pays ?					
4.1	Comment l'économie, et en particulier les entreprises, ont-elles agi et interagi avec l'environnement économique et institutionnel ?				Ü	Ü
4.2	Comment la richesse globale (impact), notamment la sécurité des citoyens et l'accès aux services (résultat) des groupes cibles a-t-elle évolué au fil du temps (par exemple, concernant les secteurs sociaux clés, en particulier l'éducation et la santé et/ou la justice pour les entrepreneurs, tous les citoyens, et surtout la population à bas revenus) ?				Ü	Ü
4.3	Dans quelle mesure les revenus des citoyens et leur répartition ont-ils évolué (par ex. indice de Gini, croissance des revenus par quintile de revenu), en particulier pour les plus démunis ?				Ü	Ü
4.4	Dans quelle mesure des changements importants ont-ils été constatés dans certains domaines transversaux clés de la société, notamment la protection environnementale, légalité des sexes et la participation des jeunes ?				Ü	Ü
5.1	Dans quelle mesure constate-t-on des changements dans la performance de l'économie, en particulier celle des entreprises par rapport aux changements en matière de gestion fiscale et macroéconomique et/ou d'autres politiques gouvernementales et processus politiques et/ou d'autres facteurs externes ou internes ?				Ü	Ü
5.2.	Dans quelle mesure les évolutions dans les moyens généraux d'existence et les revenus, y compris la sécurité et l'accès aux services des citoyens, peuvent-elles être liées aux changements dans la politique ou les processus politiques gouvernementaux, et/ou à d'autres facteurs externes ou internes ?				Ü	Ü
5.3.	Dans quelle mesure l'évolution des revenus des citoyens et de leur répartition est-elle liée à des changements de politiques gouvernementales ou de processus politiques et/ou d'autres facteurs externes/internes ?				Ü	Ü

5.4.	Dans quelle mesure les changements dans certains domaines transversaux peuvent-ils être liés aux changements dans les politiques gouvernementales ou dans les processus politiques et/ou d'autres facteurs externes ou internes ?				ü	ü
Étape /composante 3	<i>La composante 3 porte sur la comparaison entre les résultats de l'étape/composante 2 et ceux de l'étape/composante 1 et sur l'explication des liens identifiés. Elle peut donc toucher les différents critères d'évaluation du CAD.</i>	ü	ü	ü	ü	ü

ACRONYMES

ABG	Aide budgétaire générale
ABS	Aide budgétaire sectorielle
APD	Aide publique au développement
AT	Assistance technique
CAD	Comité d'assistance au développement (OCDE)
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CE	Commission européenne
CEP	Cadre d'évaluation des performances
CJ	Critère de jugement
DEV	Développement
DG	Direction générale
NO	Note d'orientation
ECABG	Évaluation conjointe de l'aide budgétaire générale
EES	European Evaluation Society
GFP	Gestion des finances publiques
H&I	Harmonisation et alignement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OSC	Organisation de la société civile
PD	Partenaire au développement
PEFA	Dépenses publiques et responsabilité financière
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
QE	Question d'évaluation